

Fin d'une histoire pour Claude Lelièvre



L'historien de l'éducation souligne le caractère historique de la modification des conditions de nomination des recteurs. Le texte présenté en CSE n'a recueilli que des votes négatifs car il autorise la nomination de recteurs n'ayant aucun lien avec l'éducation. Pour C Lelièvre c'est l'afin de l'esprit de corps dans l'Education nationale. Il interroge aussi l'évolution des pouvoirs des recteurs. " Faire coïncider le territoire de chaque académie avec une (grande) région et »décréter « qu'il pourrait y avoir désormais 40 % de recteurs recrutés sans l'obligation d'être titulaire d'une habilitation à diriger des recherches ou de justifier d'expérience dans l'éducation signe la »banalisation « de l'administration de l'Education nationale".

[Sur son blog](#)

[Sur cette mesure](#)